NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/205
S/1999/853
5 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Assemblée générale
Cinquante-quatrième session
Points 64, 65, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85 de l'ordre du jour provisoire*
RÉDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTÈMES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT
RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS, DE DÉSARMEMENT ET DE NON-PROLIFÉRATION
LA VÉRIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS, Y COMPRIS LE RÔLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA VÉRIFICATION
APPLICATION DE LA DÉCLARATION FAISANT DE L'OCÉAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
TRAITÉ SUR UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES NUCLÉAIRES EN AFRIQUE
LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET DU DÉSARMEMENT
CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ÉTATS NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES
PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

Conseil de sécurité
Cinquante-quatrième année

* A/54/150.

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
LE RISQUE DE PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE AU MOYEN-ORIENT
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COOPÉRATION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANNÉE
RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUE) OU À TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Lettre datée du 5 août 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès auprès l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Forum de Tokyo** sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir annexe), qui a été adopté par le Forum le 25 juillet 1999 et soumis au Secrétaire général le 4 août 1999. Le Forum de Tokyo a été organisé en août 1998 à l'initiative du Premier Ministre japonais d'alors, M. Ryutaro Hashimoto, et son rapport a été soumis au Premier Ministre actuel, M. Keizo Obuchi.

** L'annexe est distribuée uniquement dans la langue de l'original.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, au titre des points 64, 65, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire

Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Yukio SATOH